

Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de la région HUISSEAU - GEMIGNY

Compte rendu de Comité Syndical Séance du 30 mars 2017

L'an deux mil dix-sept, le trente mars, à 20h,
Le Comité syndical, légalement convoqué en date du 23 mars 2017, s'est réuni à la Mairie de
Gémigny, sous la Présidence de M. Stéphane BEURIENNE.

Etaient présents :

M. BEURIENNE, M. CAILLARD J., M. FAGOT, Mme BOISSIERE, M. PINSARD Nicolas, M. CAMUS,
M. DESSEMOND, et M. CHAUSSARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Jean-Pierre BOTHEREAU et M. Philippe CASSEGRAIN

Assistaient également à cette réunion : Mme PASSELANDE, secrétaire, et M. PUFFERRA, fontainier.

Monsieur David CAMUS est élu secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL

Après lecture, le Comité Syndical approuve le procès-verbal de la réunion du 10 janvier 2017.

COMPTE DE GESTION 2016

Le comité syndical, par une lecture en parallèle du compte administratif et du compte de gestion de
Madame la Trésorière de Patay, constate la similitude et la sincérité des résultats de clôture cumulés
définitifs de l'exercice 2016, à savoir :

- Un excédent de 31 525,57 € en section de fonctionnement
- Un excédent de 464 174,54 € en section d'investissement.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte de gestion de Mme la Trésorière de Patay, sans
aucune observation ni réserve.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Sous la présidence de M. DESSEMOND, Doyen de la session, le Comité Syndical, après s'être fait
présenter les résultats de gestion du Syndicat pour l'année 2016, approuve le compte administratif
2016, qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses		286 194,99 €
- Recettes		274 217,64 €
- Résultat de l'exercice	déficit	- 11 977,35 €

Section d'investissement :

- Dépenses		86 940,53 €
- Recettes		115 298,25 €
- Résultat de l'exercice	excédent	+ 28 357,72 €

Le Comité Syndical donne quitus à M. Beurienne pour sa gestion de l'année 2016, et approuve à
l'unanimité le compte administratif 2016.

Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de la région HUISSEAU - GEMIGNY

AFFECTATION DU RESULTAT

Le comité Syndical, entendu l'exposé sur les résultats de gestion 2016, décide de l'affectation de l'excédent de fonctionnement reporté, soit la somme de 31 525,57 €, au chapitre 002 des recettes de fonctionnement, au budget primitif pour 2017.

Accord du Comité à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2017

Monsieur le Président présente ensuite sa proposition de budget primitif pour 2017, avec un report des résultats de 2016, équilibré :

- En section de fonctionnement à hauteur de	293 281,04 €
- En section d'investissement à hauteur de	986 203,37 €

Le Comité, après débat, adopte le budget primitif pour l'année 2017 à l'unanimité.

TRAVAUX DE RACCORDEMENT ET EQUIPEMENT DU NOUVEAU FORAGE

Le Président fait un point sur l'avancement du dossier des travaux de raccordement :

- Concernant les canalisations : l'Entreprise EXEAU TP, en réponse aux questions posées par Utilities Performance, a précisé qu'elle appliquerait une moins-value de 30 000,00 € en cas de réutilisation des déblais en remblais.
- Raccordement électrique : l'entreprise ENEDIS a fait une offre à 5 983,61 €, pour le branchement du site de la Vallée au réseau électrique.
- Subventions : l'Agence de l'eau Loire Bretagne vient de nous adresser sa lettre d'éligibilité à ses aides, pour un montant de 288 032,40 €. Le Conseil Départemental et la Préfecture doivent nous rendre réponse fin avril, après passage du dossier en Commission.
- Financement de l'opération :
Le coût total des travaux s'élève à environ 585 000 € HT soit 702 000 € TTC.
Après avis pris auprès de Mme la Trésorière, il s'avère que le Syndicat n'a pas besoin de nouvel emprunt à long terme pour le financement des travaux, mais uniquement d'un prêt à court terme « prêt relais », d'un montant d'environ 447 000,00 €, pour financer des subventions et la TVA récupérable, à percevoir en 2018.
M. le Président présente au Comité les propositions qu'il a reçues de trois banques.
Décision sera prise après réception des lettres d'engagement des financeurs.

INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Le Président rappelle au Comité que les montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des élus locaux ont fait l'objet d'une revalorisation applicable à compter du 1^{er} février 2017.

La délibération prise en 2014 octroyant les indemnités aux Président et vice-Président faisant état de l'ancien indice brut, il y a lieu de délibérer à nouveau.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles R 5211-12, R5212-1 et R 5711-1 ;

Considérant qu'il appartient au Comité syndical de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux Président et vice-Président,

Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de la région HUISSEAU - GEMIGNY

Etant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide, et avec effet rétroactif, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions :

Du Président : au taux maximum de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit 12.2 %.

Du vice-Président : au taux maximum de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit 4.65 %.

Accord du Comité à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h 45.